



Exco

Fiduciaire du Sud-Ouest

**FONDATION POUR UNE CULTURE
DE SECURITE INDUSTRIELLE**

Fondation reconnue d'utilité publique

Siège Social : 6, allée Emile Monso

B.P. 34038

31029 - TOULOUSE CEDEX 1

SIRET : 482 091 782 000 11

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2020



Aux Membres

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION POUR UNE CULTURE DE LA SECURITE INDUSTRIELLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823.9 et R. 823.7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport Financier et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA FONDATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Albi, le 19 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes



**EXCO Fiduciaire du Sud Ouest
Bernard MARTIN**



ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ETATS FINANCIERS AU 31/12/2020



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Concessions, brevets, droits similaires	9 883,80	9 658,80	225,00	0,01	225,00	0,01
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Autres immobilisations corporelles	34 636,41	26 908,23	7 728,18	0,24	4 396,53	0,19
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Autres immobilisations financières	2 402 725,94		2 402 725,94	73,64	1 598 025,50	70,84
TOTAL (I)	2 447 246,15	36 567,03	2 410 679,12	73,89	1 602 647,03	71,05
STOCKS ET EN COURS:						
Créances usagers et comptes rattachés	2 500,00		2 500,00	0,08	94 272,51	4,18
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	21 876,10		21 876,10	0,67	24 551,87	1,09
. Autres	25 000,00		25 000,00	0,77	106 250,00	4,71
Valeurs mobilières de placement	2 261,00		2 261,00	0,07	2 271,00	0,10
Disponibilités	800 046,05		800 046,05	24,52	425 573,18	18,87
Charges constatées d'avance	350,00		350,00	0,01	231,00	0,01
TOTAL (II)	852 033,15		852 033,15	26,11	653 149,56	28,95
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	3 299 279,30	36 567,03	3 262 712,27	100,00	2 255 796,59	100,00

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 661 962,00	81,59	3 300 000,00	146,29
Report à nouveau	68 761,10	2,11	-1 632 145,09	-72,34
Résultat de l'exercice	209 928,48	6,43	298 541,81	13,23
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
TOTAL (I)	2 940 651,58	90,13	1 966 396,72	87,17
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	235 055,08	7,20	182 071,21	8,07
Autres	62 005,61	1,90	82 328,66	3,65
Produits constatés d'avance	25 000,00	0,77	25 000,00	1,11
TOTAL (IV)	322 060,69	9,87	289 399,87	12,83
TOTAL PASSIF	3 262 712,27	100,00	2 255 796,59	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Prestations de services	6 400,00		6 400,00	100,00	154 753,05	100,00	-148 353	-95,85	
Montants nets produits d'expl.	6 400,00		6 400,00	100,00	154 753,05	100,00	-148 353	-95,85	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Subventions d'exploitation			90 000,00	N/S	90 000,00	58,16		0,00	
Autres produits			608 334,46	N/S	781 250,17	504,84	-172 916	-22,12	
Transfert de charges					4 808,43	3,11	-4 808	-100,00	
Sous-total des autres produits d'exploitation			698 334,46	N/S	876 058,60	566,10	-177 724	-20,28	
Total des produits d'exploitation (I)			704 734,46	N/S	1 030 811,65	666,10	-326 077	-31,62	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés			40 374,06	630,84	62 022,82	40,08	-21 648	-34,89	
Total des produits financiers (III)			40 374,06	630,84	62 022,82	40,08	-21 648	-34,89	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion					125,00	0,08	-125	-100,00	
Total des produits exceptionnels (IV)					125,00	0,08	-125	-100,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			745 108,52	N/S	1 092 959,47	706,26	-347 851	-31,82	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			745 108,52	N/S	1 092 959,47	706,26	-347 851	-31,82	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Autres achats non stockés			2 069,95	32,33	3 976,44	2,57	-1 907	-47,95	
Services extérieurs			14 890,61	232,66	31 898,88	20,61	-17 008	-53,31	
Autres services extérieurs			215 106,95	N/S	202 375,50	130,77	12 731	6,29	
Impôts, taxes et versements assimilés			705,00	11,02	15 056,65	9,73	-14 351	-95,31	
Salaires et traitements			130 594,86	N/S	266 003,55	171,89	-135 409	-50,90	
Charges sociales			56 015,40	875,23	113 648,07	73,44	-57 633	-50,70	
Autres charges de personnel			10 380,00	162,19	1 923,00	1,24	8 457	439,78	
Subventions accordées par l'association			35 000,00	546,88	147 000,01	94,99	-112 000	-76,18	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
Sur immobilisations : dotation aux amortissements			1 406,83	21,97	3 138,76	2,03	-1 732	-55,18	
Autres charges			69 000,01	N/S	9 386,80	6,07	59 614	635,14	
Total des charges d'exploitation (I)			535 169,61	N/S	794 407,66	513,34	-259 238		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
CHARGES FINANCIERES:									
Différences négatives de change			0,43	0,00					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements			10,00	0,16	10,00	0,01		0,00	
Total des charges financières (III)			10,43	0,16	10,00	0,01		0,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Total des charges exceptionnelles (IV)									

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	535 180,04	N/S	794 417,66	513,35	-259 237	-32,62
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	209 928,48	N/S	298 541,81	192,91	-88 613	-29,67
TOTAL GENERAL	745 108,52	N/S	1 092 959,47	706,26	-347 851	-31,82

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						